

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 10 décembre 2021

Date d'affichage : 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Était absent : GRANGE Christian

Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-12-124

Objet : Convention tripartite SOREA - Savoie Connectée – Commune de Valloire relative à l'utilisation des supports de distribution d'électricité pour l'exploitation de réseau de communications électroniques

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au maire.

SOREA propose à la Commune une convention tripartite avec Savoie Connectée relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse et haute tension pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

Concrètement, il s'agit à travers cette convention, d'autoriser l'opérateur Savoie connectée à déployer un réseau de communications électroniques sur le territoire de la commune par une technologie filaire (câbles cuivre, câbles coaxiaux, fibres optiques) sur les lignes électriques aériennes existantes.

Cette possibilité est fonction des disponibilités techniques existantes et des contraintes d'exploitation du réseau électrique ; c'est l'objet de la convention, ainsi que la question des charges financières entièrement supportées par l'opérateur.

Cette convention reconnaît également le versement au distributeur de l'électricité d'une indemnité de droit d'usage rémunérée par support utilisé.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 073-217303064-20211216-21_12_124-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 9 décembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 9 décembre 2021,
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver la convention tripartite avec SOREA et Savoie Connectée relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse et haute tension pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Valloire, le 17/12/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

